

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC121705DR11

Délégation de signature consentie à M. Michel FILY, directeur par intérim de l'OSUG – UMS832, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMS 832, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble » (OSUG) dont le directeur est Christian PERRIER ;

Vu la décision n° DEC121357INSU du 23 mai 2012 portant cessation de fonction de M. Christian PERRIER et nomination du directeur par intérim de l'unité de service 832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) – M. Michel FILY.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel FILY, directeur de l'unité UMS 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à Leslie HOLLETT, IE, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, sans aucune limite, à Hélène HOSTACHY, AI, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, sans aucune limite.

Article 3

La décision n° DEC110359DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La décision n° DEC120303DR11 du 07 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 mai 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012